



## Déplacement interchantier et transport du matériel

Par **panthere38**, le **03/04/2010** à **17:29**

Bonjour,

j'ai un C.D.I comme agent d'entretien convention 3173 depuis septembre 2009.

Je me déplace sur les chantiers avec mon véhicule personnel, mon employeur ne me paye pas de frais interchantier et je dois transporter le matériel de nettoyage dans mon véhicule et de plus laver toutes les semaines le linge utilisé au nettoyage à mon domicile et à mes frais.

Ais je le droit de demander des indemnité compensatrice sur ces 3 points  
déplacements inter chantier  
transport du matériel de l'entreprise  
lavage du matériel de l'entreprise

Merci de votre réponse

Cordialement

Brigitte Brun-cosme